



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 71678

Texte de la question

M. André Aschieri interroge M. le ministre délégué à la santé sur le nombre de cancers observés en France. Actuellement, 240 000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année et 120 000 personnes meurent de cette maladie. Pourtant, les médecins estiment qu'une prévention efficace et un dépistage plus précoce permettraient d'éviter ou de guérir la maladie dans la quasi-totalité des cas. Aussi, il aimerait connaître son avis face à ces chiffres alarmants.

Texte de la réponse

Le programme national de lutte contre le cancer comporte parmi ses objectifs la réduction des risques de cancer par une prévention adaptée et la généralisation des programmes de dépistage performants. Des actions se développent, en particulier en matière de lutte contre le tabagisme, contre l'abus d'alcool et contre l'exposition excessive au soleil. En 2001, la lutte contre le tabagisme a été renforcée avec la création, à côté du programme Nicomède de formation des médecins au sevrage tabagique, du programme Nicomater destiné au personnel des maternités. L'expérimentation de distribution gratuite de substituts nicotiques dans les centres d'exams de santé s'est étendue en 2001. La lutte contre l'alcoolisme s'est traduite en 2000 par un renforcement de la prévention et du travail en réseau réalisés par les associations, par la mise en place de formations communes pour la prise en charge du tabagisme et de la dépendance à l'alcool et par le renforcement du dispositif spécialisé. La journée de prévention des mélanomes, organisée le 20 juin 2001, a été l'occasion de conférences sur les dernières connaissances en matière d'épidémiologie, de prévention et de dépistage sur cette maladie. Les programmes de dépistage organisé concernent le cancer du sein, du côlon et du rectum, du col de l'utérus. Actuellement, trente-deux départements bénéficient d'un programme organisé de dépistage du cancer du sein. Les textes concernant le dépistage du cancer colorectal sont en cours de finalisation. Ce dépistage est en cours de mise en place dans douze départements. Il sera proposé dans huit départements supplémentaires courant 2002, puis généralisé d'ici 2003. Un dépistage organisé du cancer du col de l'utérus est en place dans quatre départements. Plusieurs réunions d'experts ont eu lieu en 2000 et 2001, dans l'objectif d'établir un cahier des charges national pour une généralisation en 2003. Une conférence de consensus permettra, courant 2002, de connaître les recommandations de l'ANAES sur le dépistage individuel du cancer de la prostate.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71678

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 158

Réponse publiée le : 8 avril 2002, page 1929